

Le microcrédit au service de l'inclusion financière : Une lecture théorique des apports, mécanismes et conditions d'efficacité

Microcredit in the service of Financial Inclusion: A Theoretical Analysis of its Contributions, Mechanisms, and Conditions for Effectiveness

Ahmed Issam BELQASMI, (Doctorant)

*Laboratoire de recherche : Gestion, Économie et Développement Durable
Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales de Tanger
Université Abdelmalek Essaâdi Tétouan Maroc*

Moustapha HAMZAOUI, (Enseignant-Chercheur)

*Laboratoire de recherche : Gestion, Économie et Développement Durable
Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales de Tanger
Université Abdelmalek Essaâdi Tétouan Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales de Tanger B.P 1373 – Poste principale – Tanger, Maroc Université Abdelmalek Essaâdi Maroc (Tétouan) Code postal : 93000 0539 39 39 32
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	BELQASMI, A. I., & HAMZAOUI, M. (2025). Le microcrédit au service de l'inclusion financière : Une lecture théorique des apports, mécanismes et conditions d'efficacité. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 6(9), 142–158.
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 28/07/2025

Accepted: 28/08/2025

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 6, Issue 09 (2025)

Le microcrédit au service de l'inclusion financière : Une lecture théorique des apports, mécanismes et conditions d'efficacité

Résumé :

Ce papier propose une synthèse théorique de la relation entre microcrédit et inclusion financière, en soulignant les leviers, les limites et les perspectives de cette interaction dans les économies en développement. Le microcrédit, conçu comme un outil financier destiné aux populations exclues des circuits bancaires classiques, joue un rôle déterminant dans l'extension de l'accès aux services financiers de base. Il permet aux individus à faibles revenus, en particulier les femmes et les travailleurs du secteur informel, de financer des activités génératrices de revenus, d'épargner, et de mieux gérer les risques économiques.

L'étude examine les différentes dimensions par lesquelles le microcrédit influence l'inclusion financière, en mettant l'accent sur l'accès, l'utilisation, et la qualité des services financiers. Elle mobilise plusieurs cadres conceptuels issus de l'économie du développement, de la finance inclusive et de la microfinance. Elle explore également les effets indirects du microcrédit, notamment en matière d'autonomisation économique, de réduction de la vulnérabilité et de structuration des comportements financiers.

En identifiant les mécanismes d'action du microcrédit et les conditions de son efficacité, ce document offre un cadre analytique permettant de mieux comprendre comment cet outil peut contribuer de manière durable à l'inclusion financière, tout en abordant les limites structurelles qui peuvent en réduire la portée.

Mots clés : Microcrédit, Inclusion financière, Accès aux services financiers, Autonomisation économique, Finance inclusive

JEL Classification : G21, O16, I38

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract :

This theoretical paper explores the contribution of microcredit to financial inclusion, highlighting its mechanisms, limitations, and developmental prospects. Microcredit is designed to provide financial services to individuals excluded from the traditional banking system, particularly low-income populations, women, and informal workers. It supports income-generating activities, enables saving behaviors, and strengthens the capacity to manage economic risks.

The study analyzes how microcredit fosters financial inclusion through three core dimensions: access, usage, and quality of financial services. It draws upon conceptual frameworks from development economics, inclusive finance, and microfinance theory. It also explores indirect outcomes of microcredit, such as economic empowerment, vulnerability reduction, and improved financial behavior.

By identifying the key mechanisms and conditions under which microcredit effectively promotes financial inclusion, this paper offers a structured theoretical perspective to better understand its developmental role, while acknowledging structural challenges that may constrain its impact.

Keywords : Microcredit, Financial Inclusion, Financial Access, Economic Empowerment, Inclusive Finance

JEL Classification : G21, O16, I38

Paper type : Theoretical Research

1. Introduction

L'inclusion financière est aujourd'hui considérée comme un levier fondamental du développement économique et social, en particulier dans les pays à faible et moyen revenu (Beck, Demirgüç-Kunt, & Martinez Peria, 2007). Elle se définit comme l'accès effectif, durable et équitable aux services financiers formels, tels que l'épargne, le crédit, les paiements et l'assurance, pour toutes les couches de la population, notamment les plus vulnérables (Demirgüç-Kunt et al., 2022). Cette définition implique non seulement l'accès, mais aussi l'utilisation active et la qualité des services financiers, soulignant l'importance d'une inclusion réelle et non simplement formelle (Sarma, 2012). Dans un contexte mondial marqué par une exclusion persistante, où 1,4 milliard de personnes demeurent sans accès à un compte bancaire formel (Global Findex, 2021), le microcrédit est apparu comme une réponse innovante pour pallier les défaillances structurelles de l'accès aux services financiers.

Conçu initialement comme un outil de lutte contre la pauvreté, le microcrédit s'inscrit aujourd'hui dans une perspective plus large : celle de la finance inclusive (Ledgerwood, 1999; Armendáriz & Morduch, 2010). En effet, depuis les premières expériences menées par la Grameen Bank au Bangladesh dans les années 1980, le microcrédit s'est institutionnalisé et diffusé dans diverses régions du monde, en s'adressant principalement à des populations informelles, à faible revenu ou vivant en milieu rural. Son objectif premier est de fournir de petits prêts à des individus traditionnellement exclus du secteur bancaire, dans l'optique de financer des activités génératrices de revenus ou de renforcer la résilience financière des bénéficiaires.

Toutefois, malgré un engouement initial soutenu par les bailleurs internationaux et les gouvernements, le microcrédit fait aujourd'hui l'objet d'un débat académique et politique sur son efficacité réelle en matière d'inclusion financière. Plusieurs études empiriques mettent en évidence des résultats contrastés quant à sa capacité à transformer l'accès au crédit en une inclusion financière durable, en particulier chez les femmes et les populations marginalisées (Karlan & Zinman, 2011 ; Banerjee et al., 2015). D'un côté, certains chercheurs soulignent ses effets positifs sur l'autonomisation économique, la formalisation de l'épargne et la bancarisation progressive (Mayoux, 2001; Armendáriz & Morduch, 2010). De l'autre, des critiques pointent du doigt des effets pervers tels que le surendettement, l'inadéquation des produits financiers offerts, la financiarisation excessive du microcrédit, ainsi que la faible pérennité des impacts (Bateman, 2010; Mader, 2013; Schreiner, 2002).

Ces débats révèlent une complexité importante : les mécanismes par lesquels le microcrédit agit ne sont pas uniquement financiers, mais aussi sociaux et comportementaux, influencés par des facteurs contextuels (culturels, réglementaires) et individuels (genre, niveau d'éducation). Cette multidimensionnalité doit être intégrée dans toute analyse rigoureuse.

Ce constat soulève une problématique théorique majeure et complexe : **dans quelle mesure le microcrédit contribue-t-il réellement à l'inclusion financière, au-delà du simple accès au crédit, et à quelles conditions cette contribution peut-elle être considérée comme durable, équitable et bénéfique pour les populations vulnérables ?**

Cette question engage à dépasser une vision réductrice centrée sur l'octroi du crédit et invite à une approche systémique intégrant les différentes dimensions et mécanismes du microcrédit (Ledgerwood, 1999; Morduch, 1999).

Pour répondre à cette interrogation, il est nécessaire de dépasser une approche strictement quantitative ou instrumentale du microcrédit, et d'adopter une lecture intégrée de ses mécanismes d'impact. Il convient notamment d'analyser :

- Les **dimensions de l'inclusion financière** concernées (accès, usage, qualité des services financiers) (Sarma, 2012) ;

- Les **caractéristiques structurelles et contextuelles** des programmes de microcrédit (modalités de remboursement, accompagnement, durée, ciblage) (Armendáriz & Morduch, 2010);
- Ainsi que les **facteurs médiateurs** ou modérateurs susceptibles de conditionner l'effet du microcrédit (genre, niveau d'éducation, statut économique, environnement réglementaire et institutionnel, ainsi que les dynamiques communautaires locales (Mayoux, 2001 ; Bateman, 2010).

Par ailleurs, la qualité des services (en termes de coût, adaptabilité et continuité) apparaît aujourd'hui comme un levier essentiel, souvent délaissé, pour garantir que l'inclusion financière soit réelle et bénéfique à long terme.

En outre, l'impact du microcrédit doit être envisagé à la lumière des comportements financiers complexes des populations cibles, où les décisions de crédit s'interconnectent avec des stratégies diversifiées d'épargne, d'assurance informelle et d'entraide sociale. Cette dimension socio-comportementale, souvent insuffisamment prise en compte, est fondamentale pour comprendre comment le microcrédit s'insère dans un écosystème financier plus large.

Enfin, sur le plan méthodologique, la recherche sur le microcrédit souffre parfois d'une fragmentation entre les approches quantitative et qualitative, d'où l'intérêt de ce travail théorique pour proposer un cadre analytique intégré. Ceci permet de dépasser les limites des études empiriques strictement évaluatives et d'ouvrir le débat sur des dimensions souvent négligées, telles que les conséquences à moyen et long terme sur la résilience économique des bénéficiaires.

La présente recherche théorique vise ainsi à explorer en profondeur la nature et la portée de la relation entre microcrédit et inclusion financière, en proposant une revue critique exhaustive de la littérature, une clarification rigoureuse des concepts clés et une proposition de modèle analytique intégrant les variables explicatives, les effets attendus, les limites et les conditions de succès.

Cette étude ambitionne ainsi de contribuer à une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles le microcrédit peut véritablement favoriser une inclusion financière active, c'est-à-dire non seulement l'accès aux services, mais aussi leur usage efficace, leur continuité, et leur contribution à l'amélioration durable des conditions de vie des populations ciblées (Demirgüç-Kunt et al., 2022).

Dans cette optique, la réflexion théorique s'organise autour des axes suivants :

- Une clarification des concepts d'inclusion financière et de microcrédit dans le cadre conceptuel ;
- Une lecture critique des interactions entre les deux notions dans la littérature existante ;
- Une proposition d'un modèle théorique intégrant les variables explicatives, les effets attendus, les limites et les conditions de réussite.

2. Cadre conceptuel de la recherche

La compréhension de la relation entre microcrédit et inclusion financière suppose d'abord une clarification conceptuelle des deux notions clés mobilisées dans cette étude. Ce cadrage théorique permet de mieux cerner les mécanismes d'action potentiels du microcrédit sur les dimensions de l'inclusion financière, tout en identifiant les facteurs qui peuvent en moduler l'intensité ou la portée. Dans cette optique, nous proposons d'abord une définition opérationnelle de l'inclusion financière, avant d'examiner les fondements et les spécificités du microcrédit.

2.1. Inclusion financière : essai de définition

L'inclusion financière désigne la capacité pour les individus et les entreprises d'accéder à une gamme complète de services financiers utiles et abordables, adaptés à leurs besoins (épargne,

crédit, assurance, paiements), fournis de manière responsable et durable par des institutions formelles (World Bank, 2018). Cette notion s'est imposée depuis le début des années 2000 comme une priorité dans les agendas politiques et économiques internationaux, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif qui vise à « renforcer la capacité des institutions financières à étendre l'accès aux services bancaires ».

La littérature distingue trois dimensions essentielles de l'inclusion financière (Demirgüç-Kunt et al., 2022 ; Cámara & Tuesta, 2014) :

- **L'accès** aux services : existence de points de services (agences, guichets automatiques, plateformes mobiles), conditions d'entrée (documents, frais, garanties).
- **L'usage** des services : fréquence, volume et continuité des opérations financières effectuées (épargne active, utilisation de moyens de paiement, crédits contractés et remboursés).
- **La qualité** et l'adéquation : pertinence des produits financiers, sécurité des transactions, protection des consommateurs, clarté des informations fournies, confiance envers les institutions.

Ces dimensions permettent d'élargir la compréhension de l'inclusion financière au-delà de la simple possession d'un compte bancaire. L'accès n'est pas nécessairement synonyme d'usage réel, et l'usage ne garantit pas toujours un impact positif sur le bien-être économique (Beck et Demirgüç-Kunt, 2008). C'est pourquoi plusieurs institutions, comme le Global Findex Database de la Banque mondiale (2021), ont développé des indicateurs plus fins, tels que la possession d'un compte formel, la fréquence des dépôts ou des retraits, l'utilisation d'instruments numériques de paiement (transferts via téléphone mobile, cartes ou applications), le recours à l'épargne formelle ou informelle, ou encore le crédit obtenu auprès d'institutions financières ou de prêteurs informels, pour capter la complexité du phénomène.

En Afrique et dans les pays en développement, les obstacles à l'inclusion financière restent nombreux : faibles revenus, éloignement géographique, faible éducation financière, coûts élevés des services, méfiance vis-à-vis du système bancaire (Honohan & King, 2012 ; Allen et al., 2016). Dans ces contextes, l'inclusion financière ne peut être envisagée sans une approche adaptée, intégrant à la fois des innovations technologiques (paiement mobile, finance digitale) et des mécanismes alternatifs tels que la microfinance.

2.2. Notions fondamentales autour du microcrédit

Afin d'appréhender la contribution du microcrédit à l'inclusion financière, il est essentiel d'en comprendre les origines, les principes fondateurs, les modalités opérationnelles et les évolutions contemporaines. Cette section retrace les jalons conceptuels qui définissent le microcrédit, en mettant en lumière ses transformations et les débats qu'il suscite quant à sa portée inclusive.

2.2.1. Origine et principes fondateurs

Le microcrédit désigne un prêt de faible montant accordé à des individus ou à des micro-entrepreneurs ne disposant pas de garanties suffisantes pour accéder aux circuits bancaires classiques. Il constitue historiquement la pierre angulaire de la microfinance, dont l'objectif est d'offrir une gamme élargie de services financiers (crédit, épargne, assurance, transferts) aux populations exclues du système financier formel (Armendáriz & Morduch, 2010).

L'émergence du microcrédit est étroitement liée aux travaux pionniers de Muhammad Yunus et à l'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh dès la fin des années 1970. Yunus (2007) a défendu l'idée selon laquelle la pauvreté ne résulte pas d'un manque de compétence ou d'effort, mais d'un manque d'accès aux ressources financières, notamment pour entreprendre. Le modèle de la Grameen reposait sur le principe de la responsabilité collective (crédit solidaire), sans garanties physiques, mais avec un fort encadrement social et un remboursement échelonné.

2.2.2. Diffusion et évolution du microcrédit

À partir des années 1990, le microcrédit s'est progressivement diffusé à travers le monde, porté par les institutions de développement, les ONG, et les gouvernements. Il s'est implanté notamment en Asie du Sud, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, sous des formes diverses, adaptées aux contextes locaux.

Il vise généralement les populations à faible revenu, les femmes en particulier, ainsi que les travailleurs du secteur informel, dont l'activité économique est précaire, mais potentiellement génératrice de revenus. Ces dispositifs s'insèrent parfois dans des programmes plus larges d'appui au développement local, de lutte contre la pauvreté ou d'autonomisation.

Selon la Consultative Group to Assist the Poor (CGAP, 2010), les principales caractéristiques du microcrédit sont :

- Des montants modestes (souvent inférieurs à 1000 USD) ;
- Des durées courtes (quelques mois à un an) ;
- Des fréquences de remboursement rapprochées (hebdomadaires ou mensuelles) ;
- Une absence de garanties classiques, compensée par des mécanismes de caution solidaire ou de pression de groupe.

2.2.3. Vers une financiarisation du microcrédit ?

Le développement rapide du microcrédit s'est accompagné d'une transformation de son modèle économique. D'un outil à vocation sociale, il tend aujourd'hui à s'insérer dans une logique plus marchande. De nombreuses institutions de microfinance (IMF) fonctionnent désormais selon des modèles semi-formels ou commerciaux, avec des exigences de rentabilité et une standardisation des procédures.

Les taux d'intérêt appliqués dans certains contextes ont suscité des critiques, notamment lorsqu'ils dépassent 30 % annuellement. Bien que ces taux s'expliquent par les coûts de gestion des petits prêts, la logistique de terrain et le suivi rapproché, ils soulèvent des interrogations sur la mission sociale initiale du microcrédit (Rosenberg et al., 2013).

Cette financiarisation questionne également la durabilité de l'impact du microcrédit sur l'inclusion financière, notamment lorsque les pratiques commerciales l'emportent sur l'accompagnement socio-économique des bénéficiaires.

2.2.4. Typologie des usages et enjeux différenciés

Il est fondamental de distinguer les finalités pour lesquelles les emprunteurs recourent au microcrédit, car elles conditionnent fortement ses effets. La littérature distingue notamment :

- Le microcrédit productif, utilisé pour financer des activités génératrices de revenus (commerce, artisanat, agriculture, services), avec un potentiel de rentabilité à court ou moyen terme ;
- Et le microcrédit de consommation, destiné à faire face à des besoins ponctuels (santé, scolarité, cérémonies sociales), qui ne génèrent pas directement de revenus.

Or, comme l'ont souligné Guérin, Labie et Morvant-Roux (2015), le recours au microcrédit pour des usages non productifs peut fragiliser la situation financière des ménages, voire engendrer des situations de surendettement, surtout en l'absence de sources régulières de revenus. Cela complexifie l'évaluation de l'efficacité du microcrédit en tant qu'outil d'inclusion financière.

2.3. Le lien théorique entre microcrédit et inclusion financière

Le lien entre microcrédit et inclusion financière a suscité un intérêt croissant dans la littérature académique au cours des deux dernières décennies. Les fondements théoriques permettant de comprendre ce lien s'appuient notamment sur des théories économiques, institutionnalistes, de gouvernance responsable, ainsi que sur des approches du capital social et de l'empowerment.

Si le microcrédit est souvent considéré comme un levier d'élargissement de l'accès au financement, les effets réels et durables sur l'inclusion financière restent l'objet de débats. Cette section se propose de cerner les principaux mécanismes théoriques par lesquels le microcrédit pourrait favoriser une inclusion financière effective, tout en identifiant les limites conceptuelles et les conditions de réussite de cette articulation.

Dans ce cadre, plusieurs cadres théoriques et modèles existants permettent d'éclairer les relations observées et de structurer notre propre modèle théorique.

Les citations fondatrices suivantes appuient ces cadres : la théorie de l'asymétrie d'information (Stiglitz & Weiss, 1981), la théorie de l'empowerment (Kabeer, 1999), la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984) et les modèles de gouvernance responsable (Donaldson & Preston, 1995).

2.3.1. Le microcrédit comme levier d'accès aux services financiers

Dans les contextes marqués par une forte exclusion bancaire, le microcrédit constitue souvent le premier point de contact des populations vulnérables avec une structure financière formelle ou semi-formelle. Il joue ainsi un rôle d'entrée dans l'écosystème financier, notamment pour les femmes, les populations rurales ou les travailleurs informels (Ledgerwood, 2013).

Selon la théorie de l'asymétrie d'information (Stiglitz & Weiss, 1981), les marchés financiers classiques souffrent d'un déséquilibre informationnel entre prêteurs et emprunteurs, conduisant à la sélection adverse et au phénomène d'aléa moral, qui exclut les populations pauvres du crédit traditionnel.

Plusieurs études soulignent que l'obtention d'un premier prêt, même modeste, peut favoriser la bancarisation progressive des bénéficiaires, à travers l'ouverture de comptes, l'épargne volontaire ou l'usage d'autres services financiers (Dupas et Robinson, 2013 ; Beck et al., 2007). Ainsi, le microcrédit serait un canal d'intégration financière, en amorçant un changement de comportement vis-à-vis des pratiques financières.

Cette étape initiale peut être éclairée par la théorie de l'asymétrie d'information, selon laquelle la réduction des incertitudes perçues par les institutions financières, grâce à un historique de crédit, facilite l'intégration progressive des emprunteurs dans le système formel.

2.3.2. Usage, continuité et transformation de la relation financière

Au-delà de l'accès initial, l'inclusion financière suppose un **usage régulier, pertinent et sécurisé** des services financiers. Le microcrédit peut, dans cette logique, favoriser une **familiarisation progressive** avec les pratiques financières formelles : remboursement échelonné, gestion de trésorerie, anticipation des dépenses.

La théorie institutionnaliste (North, 1990) met en lumière le rôle crucial des institutions formelles et informelles dans la structuration des opportunités économiques. Le microcrédit peut ainsi être considéré comme une innovation institutionnelle qui pallie les insuffisances des systèmes bancaires classiques en s'adaptant aux besoins locaux.

Cependant, cet usage n'est pas garanti. L'inadéquation des produits, le stress du remboursement, ou l'absence d'accompagnement peuvent conduire à un **abandon du dispositif** après une première expérience (Banerjee et al., 2015). L'effet d'apprentissage est donc conditionné à la qualité du produit, au contexte local et au profil du bénéficiaire.

Dans ce processus, les approches issues des modèles de gouvernance responsable soulignent l'importance d'adapter les produits financiers aux besoins réels et de maintenir une relation de confiance avec le client, ce qui conditionne la pérennité de l'usage.

2.3.3. Impact sur l'autonomisation économique et la résilience

L'un des mécanismes les plus évoqués dans la littérature est l'impact indirect du microcrédit sur l'autonomisation économique, en particulier chez les femmes. L'accès au crédit peut

accroître leur pouvoir de décision, leur confiance en soi et leur capacité à entreprendre (Pitt et Khandker, 1998 ; Hashemi et al., 1996).

La théorie de l'empowerment (Kabeer, 1999) met en avant l'importance du crédit comme catalyseur du renforcement des capacités individuelles et collectives, favorisant une prise de décision autonome et une meilleure intégration socio-économique.

Par ailleurs, le microcrédit peut renforcer la résilience financière des ménages, en leur permettant de lisser leur consommation, d'investir dans des actifs productifs ou de faire face à des chocs exogènes (maladie, décès, catastrophes). Ces effets peuvent favoriser, à terme, une inclusion plus stable et une capacité à mobiliser d'autres services financiers formels. Ces effets trouvent un ancrage dans la théorie de l'empowerment, qui met en lumière le rôle du crédit comme catalyseur de capacités individuelles et collectives, favorisant la prise de décision économique autonome et la stabilité financière.

2.3.4. Limites conceptuelles et critiques de la relation attendue

Malgré ces potentialités, de nombreux auteurs soulignent que le microcrédit n'est pas automatiquement synonyme d'inclusion financière. L'accès au crédit ne garantit ni l'usage durable ni l'intégration réelle dans le système financier formel (Cull et al., 2009).

La théorie des parties prenantes (Freeman, 1984), combinée aux modèles de gouvernance responsable (Donaldson & Preston, 1995), insiste sur l'importance d'un environnement institutionnel équilibrant objectifs sociaux, viabilité économique et protection des clients, afin que le microcrédit devienne un outil inclusif et non un facteur d'exclusion supplémentaire.

Certains programmes peuvent conduire à des effets pervers : surendettement, spirale de pauvreté, dépendance au crédit, surtout lorsqu'il n'est pas accompagné d'éducation financière ou d'un cadre réglementaire adapté (Guérin et al., 2015 ; Bateman & Chang, 2012).

En outre, les théories du capital social (Putnam, 1993 ; Coleman, 1988) soulignent l'importance des réseaux sociaux, de la confiance et de la solidarité, qui sont souvent mobilisés dans les groupes de crédit et renforcent l'efficacité du microcrédit dans ses effets sociaux.

Il est donc nécessaire de repenser les conditions structurelles dans lesquelles le microcrédit peut devenir un vecteur efficace et éthique d'inclusion financière.

3. Lecture critique de la relation entre microcrédit et inclusion financière

L'étude de la relation entre microcrédit et inclusion financière appelle à une analyse critique des effets attendus, mais aussi des limites structurelles et contextuelles qui peuvent entraver son efficacité. Cette section examine successivement les contributions positives du microcrédit à la performance en matière d'inclusion financière, puis les lacunes et dérives identifiées dans la littérature.

3.1. Le microcrédit comme catalyseur d'inclusion financière effective

De nombreuses recherches empiriques soulignent les effets positifs du microcrédit sur certains indicateurs de l'inclusion financière. D'abord, l'accès au crédit pour des populations exclues du système bancaire classique constitue en soi une avancée majeure, en élargissant la portée des services financiers à des segments auparavant ignorés (Demirgüç-Kunt et al., 2022).

Ensuite, le microcrédit favorise une inclusion fonctionnelle, par la mise en pratique de services formels comme le remboursement structuré, l'épargne obligatoire, ou l'ouverture de comptes liés aux institutions de microfinance (Ledgerwood, 2013). Ces interactions régulières peuvent induire un changement durable de comportement vis-à-vis des services financiers, en renforçant la confiance dans le système formel, et en facilitant le passage vers d'autres produits financiers (transferts, assurance, etc.).

Par ailleurs, certaines études font valoir l'effet du microcrédit sur la performance économique individuelle, notamment l'augmentation du chiffre d'affaires de micro-entreprises,

l'amélioration du niveau de consommation, ou la stabilité des revenus (Crépon et al., 2015 ; Banerjee et al., 2015). Ces résultats, bien que variables selon les contextes, laissent penser que l'inclusion financière ne se limite pas à l'accès aux produits, mais s'accompagne souvent de gains socio-économiques mesurables.

Enfin, les effets sont particulièrement marqués dans les programmes ciblant les femmes, avec des retombées documentées sur l'autonomisation financière, l'accroissement du pouvoir de décision dans le foyer, et l'amélioration des conditions de vie des enfants (Pitt & Khandker, 1998 ; Hashemi et al., 1996).

3.2. Les limites structurelles et critiques de l'impact du microcrédit

Malgré ces apports, la littérature critique souligne que l'effet du microcrédit sur l'inclusion financière est loin d'être automatique ou universel. Plusieurs limites ont été identifiées.

Tout d'abord, l'accès ne garantit pas l'usage régulier ni l'adoption durable des services financiers. Dans de nombreux cas, les bénéficiaires n'obtiennent qu'un seul prêt, sans réelle continuité, faute d'accompagnement ou en raison de l'inadéquation du produit à leurs besoins (Cull et al., 2009 ; Guérin et al., 2015). Ce constat remet en cause la vision linéaire selon laquelle un premier crédit constituerait une passerelle systématique vers la finance formelle.

Ensuite, certains programmes de microcrédit ont généré des effets négatifs, tels que le surendettement, la pression sociale liée au remboursement en groupe, ou la stigmatisation des femmes incapables de rembourser, particulièrement en Inde, au Mexique et au Cambodge (Bateman & Chang, 2012 ; Karim, 2011). Ces dérives montrent que l'objectif d'inclusion peut être détourné ou mis au service de modèles commerciaux peu soucieux de l'impact social.

Un autre point critique concerne la durabilité de l'effet : le microcrédit ne s'accompagne pas toujours de services complémentaires (formation, accompagnement entrepreneurial, éducation financière), pourtant essentiels pour stabiliser les parcours d'inclusion. Sans ces dispositifs, les retombées positives tendent à s'estomper rapidement après l'octroi du crédit (Bauchet et al., 2011).

Enfin, la dimension géographique joue un rôle déterminant : dans les zones rurales éloignées, le microcrédit reste peu accessible ou coûteux à opérer, ce qui exclut encore une large part des populations pauvres (World Bank, 2022). La fracture territoriale reste donc un défi majeur pour une inclusion financière réellement inclusive et équitable.

4. Vers une inclusion financière élargie : apports, conditions d'efficacité et limites du microcrédit

Après avoir exploré les fondements théoriques du lien entre microcrédit et inclusion financière ainsi que les débats critiques qui en découlent, il convient désormais d'approfondir l'analyse en examinant les effets concrets du microcrédit, les conditions dans lesquelles ces effets se manifestent, ainsi que les limites observées dans divers contextes. Cette section propose une lecture nuancée, articulée autour des apports empiriques, des facteurs d'efficacité, des disparités de résultats et des critiques structurelles formulées à l'encontre du modèle.

4.1. Apports du microcrédit à l'inclusion financière : constats et mesures

Le microcrédit est fréquemment présenté comme un levier important de l'inclusion financière, dans la mesure où il permet à des populations traditionnellement exclues des circuits bancaires d'accéder à un premier service formel. Plusieurs travaux empiriques ont souligné les apports concrets du microcrédit en matière d'élargissement de l'accès au crédit, de bancarisation, et de diversification des usages financiers, notamment chez les femmes et les populations à faibles revenus.

L'une des contributions majeures du microcrédit est sa capacité à réduire les barrières d'entrée au financement, notamment l'absence de garanties physiques ou de revenus réguliers. Cette capacité s'appuie largement sur la théorie de l'asymétrie d'information en finance, qui explique que les institutions financières traditionnelles refusent le crédit à cause du risque moral et de l'aléa moral liés au manque d'information sur les emprunteurs (Stiglitz & Weiss, 1981). Le microcrédit, par des mécanismes alternatifs tels que la caution solidaire ou la surveillance sociale, tente de pallier ces défaillances de marché. En s'appuyant sur des logiques alternatives (caution solidaire, historique de remboursement, proximité sociale), les institutions de microfinance (IMF) ont pu atteindre des clientèles invisibles pour les banques classiques. Ainsi, selon la *Global Findex Database* de la Banque mondiale (2021), les pays où les IMF sont actives enregistrent des taux plus élevés de possession d'un compte financier formel chez les adultes pauvres et dans les zones rurales, bien que ces effets varient fortement selon les contextes.

Cependant, la théorie de l'asymétrie d'information présente des limites, notamment car elle suppose que les mécanismes alternatifs de garantie fonctionnent parfaitement. Or, dans la réalité, la pression sociale et les groupes de caution peuvent entraîner des effets pervers comme la stigmatisation, le surendettement et la dynamique de remboursement forcé, limitant ainsi l'impact réel sur l'inclusion financière durable (Bateman & Chang, 2012). Ces critiques soulignent que le microcrédit, en reproduisant certaines contraintes sociales, ne supprime pas toutes les asymétries informationnelles, mais les transforme souvent en pressions sociales.

En outre, le microcrédit permet d'engager une relation initiale avec une structure financière, laquelle peut favoriser l'accès progressif à d'autres services tels que l'épargne volontaire, l'assurance ou les transferts. Cette dynamique d'élargissement fonctionnel de l'offre a été observée notamment dans les travaux de Ledgerwood (2013), qui souligne que les IMF bien structurées évoluent souvent vers une offre pluri-financière au bénéfice de leurs clients.

Des études expérimentales ont également permis de mesurer l'impact du microcrédit sur certains indicateurs économiques indirectement liés à l'inclusion financière. Par exemple, Banerjee, Karlan et Zinman (2015), à partir de six évaluations aléatoires menées dans divers pays (dont le Maroc, l'Inde et les Philippines), concluent que même si l'impact sur la pauvreté n'est pas systématique, le microcrédit permet généralement d'accroître la capacité d'investissement, la gestion de trésorerie et l'autonomie des micro-entrepreneurs.

En parallèle, la dimension genrée du microcrédit constitue un apport central. De nombreuses IMF ciblent prioritairement les femmes, considérées comme plus fiables dans le remboursement et plus enclines à affecter les ressources empruntées à l'amélioration du bien-être familial. Des recherches fondatrices, telles que celles de Pitt et Khandker (1998) ou de Hashemi et al. (1996), ont montré que l'accès au microcrédit favorise une amélioration de l'autonomie financière, du pouvoir de décision dans le foyer et de l'estime de soi chez les femmes bénéficiaires.

Cette observation s'inscrit dans la théorie de l'empowerment (autonomisation) économique des femmes, qui postule que l'accès aux ressources financières augmente le contrôle des femmes sur les décisions économiques et sociales dans le ménage (Kabeer, 1999). Toutefois, cette théorie est critiquée pour son approche parfois trop optimiste et unidimensionnelle, car plusieurs études montrent que le crédit n'est pas toujours contrôlé par les femmes elles-mêmes, et que l'empowerment dépend aussi fortement des normes sociales, des structures patriarcales, et du contexte familial (Goetz & Gupta, 1996). Cela souligne la nécessité d'intégrer la dimension culturelle et sociale dans l'analyse de l'impact du microcrédit sur l'inclusion.

Enfin, dans certains cas, le microcrédit a facilité l'accès à des outils numériques de gestion financière, notamment par l'intégration de services mobiles pour le versement des crédits ou les remboursements. Cette évolution vers la numérisation partielle des pratiques financières

contribue à l'inclusion financière moderne, notamment dans les pays où le mobile money est bien implanté (Suri & Jack, 2016 ; Klapper & Lusardi, 2020).

Ces apports soulignent que le microcrédit, bien qu'imparfait, constitue dans de nombreux contextes un point d'entrée pertinent vers l'inclusion financière, à condition que les produits soient bien conçus, encadrés et adaptés aux besoins des bénéficiaires.

4.2. Conditions institutionnelles et opérationnelles d'une efficacité durable

Si le microcrédit a permis à de nombreuses populations d'accéder pour la première fois à des services financiers, son impact sur l'inclusion financière ne peut être considéré comme durable que lorsque certaines conditions structurelles et opérationnelles sont réunies. Ces conditions relèvent à la fois de la qualité de l'environnement institutionnel, de la capacité organisationnelle des institutions de microfinance (IMF), et de la conception des produits et services proposés. En leur absence, les effets du microcrédit risquent de rester marginaux, voire réversibles.

L'une des premières conditions d'efficacité repose sur l'ancrage institutionnel des IMF. Les recherches montrent que la performance sociale et financière d'une IMF dépend fortement de sa gouvernance, de son modèle économique et de son orientation stratégique (CGAP, 2010 ; Helms, 2006). Une institution focalisée uniquement sur la rentabilité commerciale, sans mécanismes de protection des clients ou d'évaluation sociale, tend à dénaturer l'objectif initial du microcrédit. Inversement, les IMF régulées, bien gouvernées et dotées de mécanismes d'autorégulation sectorielle (codes de conduite, indicateurs de performance sociale) obtiennent généralement de meilleurs résultats en termes d'inclusion durable (Rhyne, 2001).

Ces observations s'appuient notamment sur la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984) et les modèles de gouvernance responsable qui insistent sur la nécessité d'intégrer les objectifs sociaux aux stratégies des institutions financières pour garantir un impact durable. La critique ici est que dans de nombreux cas, la pression vers la rentabilité financière à court terme entre en conflit avec la mission sociale, ce qui peut compromettre la qualité des services et l'accompagnement des bénéficiaires (Labie & Méon, 2013). Cette tension montre les limites des modèles économiques hybrides dans le secteur du microcrédit.

Le cadre réglementaire joue également un rôle clé. Une régulation adaptée, équilibrant protection des consommateurs, stabilité du secteur et liberté d'innovation, favorise la pérennité des IMF et la confiance des bénéficiaires. Des travaux comme ceux de Ledgerwood (2013) ou de Duflos et Imboden (2004) soulignent l'importance de politiques publiques cohérentes, capables de coordonner les initiatives publiques, privées et communautaires en matière de finance inclusive.

Sur le plan opérationnel, la qualité des produits financiers proposés est décisive. Un crédit n'est inclusif que s'il est adapté aux besoins, capacités de remboursement et profils économiques des clients. Cela suppose une tarification équitable, des conditions de remboursement flexibles, et un accompagnement personnalisé. Trop souvent, les produits standardisés, conçus sans analyse fine des besoins locaux, mènent à des inefficacités voire à des situations de surendettement (Guérin et al., 2015).

Une autre condition fondamentale réside dans la complémentarité entre microcrédit et services non financiers, en particulier l'éducation financière. Plusieurs études ont démontré que la combinaison d'un crédit avec une formation en gestion budgétaire ou en développement d'activités permet d'améliorer significativement les effets du microcrédit sur l'autonomie et la stabilité financière des bénéficiaires (Karlan & Valdivia, 2011). Cette approche intégrée permet d'accroître l'impact du prêt, tout en limitant les risques d'usage inapproprié des fonds.

Enfin, le développement des technologies financières (fintech) offre des opportunités nouvelles pour renforcer l'efficacité du microcrédit. L'usage du mobile banking, de la notation numérique du risque (credit scoring digital) ou des plateformes de remboursement à distance facilite l'accessibilité des services dans les zones reculées, tout en réduisant les coûts de transaction

(Suri & Jack, 2016 ; Klapper & Lusardi, 2020). Toutefois, cette digitalisation nécessite un encadrement éthique et une inclusion numérique réelle pour éviter d'exclure de nouveaux publics.

En somme, l'impact du microcrédit sur l'inclusion financière ne dépend pas uniquement de l'accès au crédit, mais d'un écosystème favorable, combinant régulation adaptée, gouvernance responsable, qualité de l'offre, accompagnement des bénéficiaires et innovation technologique maîtrisée.

4.3. Hétérogénéité des effets selon les profils et les contextes

L'un des enseignements clés issus des travaux empiriques sur le microcrédit est que ses effets ne sont ni universels, ni uniformes. En d'autres termes, les bénéfices du microcrédit en matière d'inclusion financière varient considérablement selon les caractéristiques individuelles des bénéficiaires, les environnements institutionnels et économiques, ainsi que les modalités concrètes d'offre. Cette hétérogénéité des résultats impose une lecture différenciée, loin des généralisations optimistes ou des jugements globalement négatifs.

Sur le plan sociodémographique, plusieurs études mettent en évidence que l'effet du microcrédit est plus marqué chez certaines catégories de bénéficiaires. Les femmes, par exemple, sont souvent ciblées en priorité par les institutions de microfinance, et la littérature a largement souligné l'importance de cet accès pour leur autonomisation économique, leur capacité à épargner, à entreprendre ou à participer aux décisions du ménage (Pitt & Khandker, 1998 ; Hashemi et al., 1996). Toutefois, d'autres travaux ont nuancé ces résultats, en montrant que cette autonomisation dépend fortement du contexte culturel et familial, et qu'une femme peut recevoir un crédit tout en n'en contrôlant ni l'usage ni les revenus générés (Goetz & Gupta, 1996).

De même, l'âge, le niveau d'éducation et la nature de l'activité économique jouent un rôle significatif dans la capacité à tirer parti du crédit pour renforcer son inclusion financière. Les micro-entrepreneurs déjà installés semblent bénéficier davantage des effets du microcrédit que ceux qui se lancent pour la première fois, notamment en raison de leur meilleure maîtrise des flux de trésorerie et de la gestion des risques (Crépon et al., 2015 ; Banerjee et al., 2015).

Les disparités géographiques constituent un autre facteur déterminant. Dans les zones urbaines, l'offre de microcrédit est souvent plus abondante, plus diversifiée et plus concurrentielle, ce qui renforce son accessibilité et sa qualité. À l'inverse, en milieu rural, les bénéficiaires sont confrontés à des coûts de transaction plus élevés, à une moindre fréquence de contact avec les agents de crédit, et à des infrastructures de paiement peu développées (World Bank, 2022). Ces différences limitent la portée du microcrédit comme outil d'inclusion universelle, en créant une fracture territoriale dans l'accès aux services financiers.

Par ailleurs, la nature institutionnelle de l'IMF (ONG, coopérative, institution régulée ou non) influence la manière dont les produits sont conçus et distribués. Par exemple, les IMF à visée commerciale ont parfois tendance à proposer des produits standardisés, focalisés sur des objectifs de rentabilité à court terme, au détriment de l'accompagnement ou de la personnalisation des offres (Bateman & Chang, 2012). Inversement, certaines institutions communautaires ou publiques ont su développer des modèles plus souples, adaptés aux besoins locaux, mais souvent limités en termes de couverture ou de viabilité financière (Rutherford, 2000).

Enfin, le contexte macroéconomique et politique peut moduler fortement les résultats du microcrédit. En période de crise (inflation, instabilité politique, choc sanitaire), les capacités de remboursement peuvent s'effondrer, fragilisant les IMF comme les clients. Le cas de la pandémie de COVID-19 a illustré cette vulnérabilité : dans plusieurs pays à revenu intermédiaire, les remboursements ont chuté, les surendettements se sont multipliés, et de nombreuses IMF ont dû suspendre ou rééchelonner leurs crédits (Klapper et al., 2020).

Ces constats rappellent que le microcrédit ne constitue pas une solution unique, mais un instrument dont l'impact dépend étroitement du profil des bénéficiaires, de l'écosystème financier local, et de la stabilité des conditions sociales et économiques. Pour être véritablement inclusif, le microcrédit doit donc être pensé de manière contextuelle, flexible et différenciée, afin de répondre aux multiples visages de l'exclusion financière.

4.4. Limites structurelles et critiques du modèle actuel

Si le microcrédit a indéniablement permis de faire progresser l'inclusion financière dans plusieurs régions du monde, il n'est pas exempt de limites structurelles, souvent pointées par la littérature critique. Ces limites ne remettent pas en cause le principe même du microcrédit, mais interrogent la manière dont il est conçu, distribué, régulé et évalué. Elles soulignent également la nécessité de repositionner le microcrédit au sein d'une approche plus large et intégrée de la finance inclusive.

Parmi les critiques les plus fréquemment formulées figure celle de la sur-commercialisation du secteur. Dans plusieurs pays, notamment en Asie du Sud et en Amérique latine, la forte expansion des institutions de microfinance à but lucratif a donné lieu à des dérives : taux d'intérêt excessifs, incitations agressives à l'emprunt, ou pratiques de recouvrement coercitives. L'exemple dramatique de l'Inde en 2010, où une vague de suicides de clients surendettés a conduit à une crise réglementaire majeure dans l'État de l'Andhra Pradesh, illustre les conséquences possibles d'une financiarisation non maîtrisée du secteur (Guérin, Labie & Morvant-Roux, 2015 ; Bateman, 2010).

Ces dérives sont renforcées par un autre phénomène : la focalisation excessive sur le crédit individuel, au détriment d'une approche plus holistique incluant l'épargne, l'assurance, la formation ou l'accompagnement. De nombreux bénéficiaires sont incités à contracter des prêts même lorsqu'ils n'ont ni projet économique structuré ni capacité de remboursement stable. Cela peut conduire à un usage improductif du crédit, à des cycles d'endettement successifs, voire à des situations de surendettement chronique. Plusieurs études, comme celles de D'Espallier, Guérin et Mersland (2011), mettent en évidence cette fragilité, notamment chez les femmes ayant contracté plusieurs crédits simultanés auprès d'institutions concurrentes.

Par ailleurs, l'impact du microcrédit sur la réduction effective de la pauvreté reste débattu. Les évaluations expérimentales rigoureuses conduites dans différents pays concluent à des effets généralement modestes, voire nuls, sur les indicateurs de revenu, de consommation ou de conditions de vie des bénéficiaires (Banerjee et al., 2015 ; Crépon et al., 2015). Ces résultats nuancent les attentes parfois exagérées qui ont entouré les débuts du microcrédit, présenté comme une solution miracle à la pauvreté. Ils rappellent que le crédit, en tant que tel, ne crée pas de richesse s'il n'est pas accompagné d'un environnement favorable (infrastructures, formation, accès aux marchés, stabilité économique, etc.).

Une autre limite majeure concerne la mesure de l'impact social. Bon nombre d'IMF se concentrent encore aujourd'hui sur des indicateurs purement quantitatifs (nombre de clients, volume de prêts, taux de remboursement), sans réelle évaluation des transformations sociales induites par leurs interventions. Cela fragilise leur capacité à démontrer leur contribution à une inclusion véritable, c'est-à-dire durable, équitable et émancipatrice. Plusieurs initiatives ont vu le jour pour pallier cette lacune, comme la Social Performance Task Force (SPTF), mais leur adoption reste inégale à l'échelle mondiale (Labie & Méon, 2013).

Enfin, la numérisation croissante du secteur constitue à la fois une opportunité et une source d'inégalités nouvelles. Si les technologies financières (fintech) permettent d'atteindre de nouveaux publics, elles excluent aussi ceux qui sont numériquement marginalisés, faute d'équipement, de connectivité ou de littératie digitale. La fracture numérique risque ainsi de reproduire, voire d'amplifier, les formes classiques d'exclusion financière (Klapper et al., 2020).

Ces critiques invitent à dépasser une vision étroite du microcrédit, fondée sur le seul accès au prêt, pour promouvoir une approche systémique de l'inclusion financière, où le crédit ne serait qu'un maillon parmi d'autres. Cela suppose une transformation des modèles économiques des IMF, un encadrement réglementaire cohérent, et une culture de responsabilité sociale plus ancrée.

L'analyse menée dans cette section met en lumière la complexité de la relation entre microcrédit et inclusion financière. Loin d'un schéma univoque, les résultats empiriques et les réflexions théoriques révèlent une dynamique contrastée : le microcrédit peut être un levier puissant d'intégration financière, mais seulement à certaines conditions et pour certains profils de bénéficiaires.

D'une part, il contribue à ouvrir l'accès aux services financiers formels pour des populations longtemps marginalisées, en particulier les femmes, les micro-entrepreneurs et les habitants des zones rurales. Les effets positifs sont réels lorsqu'ils s'accompagnent d'un encadrement adéquat, d'une offre adaptée et d'un environnement institutionnel porteur. D'autre part, les disparités d'impact, les risques de surendettement, la faible prise en compte des dimensions non financières et la logique de rentabilité dominante dans certains contextes limitent la portée transformatrice du microcrédit. Il ne saurait à lui seul répondre à l'ensemble des défis de l'inclusion financière.

Ces constats plaident en faveur d'une reconceptualisation du rôle du microcrédit, non pas comme une fin en soi, mais comme un outil parmi d'autres dans une stratégie globale d'inclusion durable. Cette stratégie devrait intégrer la complémentarité entre crédit, épargne, assurance, formation, accompagnement, digitalisation inclusive et protection des usagers. Elle exige également une gouvernance responsable des IMF, une régulation équilibrée, et une évaluation rigoureuse de l'impact social, au-delà des indicateurs quantitatifs classiques.

En définitive, le microcrédit n'est ni une panacée, ni un échec : il est un instrument aux effets contingents, qui gagne à être pensé dans une approche systémique, participative et différenciée, afin de renforcer sa contribution réelle à une inclusion financière équitable et durable.

5. Conclusion

L'objectif de cet article était d'analyser, dans une perspective théorique enrichie de données empiriques existantes, la contribution du microcrédit à l'inclusion financière. L'étude a permis de revisiter les fondements conceptuels du microcrédit, d'en cerner les mécanismes d'action et d'évaluer la diversité des effets observés sur les populations exclues des circuits bancaires classiques.

La littérature révèle que le microcrédit a indéniablement joué un rôle structurant dans l'élargissement de l'accès aux services financiers, notamment dans les pays en développement. Il a permis de toucher des publics historiquement marginalisés (femmes, ruraux, micro-entrepreneurs informels) en leur offrant des produits adaptés à leurs contraintes. Les bases de données comme le *Global Findex* (Banque mondiale, 2021) soulignent les avancées réalisées dans plusieurs régions du monde en matière de bancarisation, d'autonomie économique et de participation au système financier formel.

Cependant, les effets du microcrédit sont loin d'être homogènes. Les recherches comparatives (Banerjee et al., 2015 ; Crépon et al., 2015) montrent des résultats différenciés selon les profils socio-économiques, les contextes culturels, et les modèles institutionnels. Le microcrédit bénéficie davantage à des micro-entrepreneurs existants qu'à des primo-emprunteurs sans activité établie. De plus, certains effets positifs (sur l'épargne, la stabilité de revenu, l'autonomisation des femmes) se manifestent à moyen terme, tandis que d'autres (accroissement du capital, sortie de pauvreté) restent incertains.

L'étude a également mis en évidence les conditions d'efficacité nécessaires pour que le microcrédit contribue réellement à une inclusion financière durable. Ces conditions incluent :

une gouvernance responsable des IMF, une régulation publique équilibrée, la diversification des produits offerts, l'intégration de services non financiers (éducation financière, accompagnement), et l'usage maîtrisé des technologies numériques. En l'absence de ces conditions, le microcrédit peut perdre de sa vocation sociale, voire produire des effets pervers tels que le surendettement ou l'exclusion secondaire.

Dans le prolongement de cette analyse, il importe également de prendre en compte les critiques structurelles formulées à l'encontre du modèle dominant. La financiarisation excessive, la logique de rentabilité qui tend à primer sur l'impact social, la standardisation rigide des produits de crédit, ainsi que la fracture numérique qui exclut de fait une partie des publics cibles, constituent autant de limites systémiques. Ces dérives appellent à une relecture stratégique du rôle du microcrédit dans les politiques d'inclusion financière. Il ne peut être envisagé isolément, mais doit être inscrit dans une approche systémique articulant accès, usage, qualité des services et protection des usagers.

Enfin, au-delà du bilan nuancé sur les effets du microcrédit, cette recherche ouvre plusieurs perspectives théoriques, empiriques et politiques. Sur le plan conceptuel, elle invite à renforcer le dialogue entre les approches institutionnalistes, comportementales et critiques de la finance inclusive. Le microcrédit doit être analysé non seulement comme un outil technique, mais comme un vecteur d'interactions sociales, de rapports de pouvoir et de transformations économiques territorialisées.

Sur le terrain empirique, plusieurs pistes méritent d'être approfondies, notamment l'étude des effets de long terme du microcrédit sur la résilience financière des bénéficiaires ; la comparaison entre modèles traditionnels et digitaux (crédit mobile, micro-crédit) ; l'analyse de stratégies mixtes combinant crédit, épargne et accompagnement ; ou encore l'évaluation des résultats différenciés selon le genre, l'âge ou la zone géographique. Ces recherches futures pourraient contribuer à nuancer les modèles d'intervention et à mieux adapter les politiques à la diversité des contextes.

D'un point de vue politique, les résultats de cette revue appellent à un engagement plus structuré des acteurs publics dans la régulation et la promotion d'un microcrédit véritablement inclusif. Plusieurs leviers d'action concrets peuvent être envisagés : institutionnaliser des mécanismes de concertation multi-acteurs associant IMF, bénéficiaires, ONG et autorités publiques ; subventionner les produits de crédit à fort impact social, notamment à destination des femmes et des zones rurales ; créer des dispositifs de garantie publique partagée pour sécuriser les investissements inclusifs ; renforcer l'ancrage territorial des IMF en les connectant aux collectivités locales ; promouvoir des indicateurs nationaux de performance sociale en complément des indicateurs financiers ; et investir dans la littératie financière et numérique des populations ciblées. Ces mesures contribueraient à faire du microcrédit un instrument d'émancipation durable, plutôt qu'un simple produit financier.

En somme, le microcrédit n'est ni un remède miracle, ni un modèle dépassé. Il reste un outil utile, à condition d'être revisité, encadré et articulé à une vision plus large de la finance inclusive : une finance qui ne se limite pas à inclure, mais qui habilite, stabilise et transforme les trajectoires de vie.

Références :

- (1). Armendáriz, B., & Morduch, J. (2010). *The Economics of Microfinance* (2nd ed.). MIT Press.
- (2). Banerjee, A., Duflo, E., Glennerster, R., & Kinnan, C. (2015). The Miracle of Microfinance? Evidence from a Randomized Evaluation. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 22-53.

- (3). Banerjee, A., Karlan, D., & Zinman, J. (2015). *Six Randomized Evaluations of Microcredit: Introduction and Further Steps*. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 1–21.
- (4). Bateman, M. (2010). *Why Doesn't Microfinance Work? The Destructive Rise of Local Neoliberalism*. Zed Books.
- (5). Bateman, M., & Chang, H.-J. (2012). *Microfinance and the Illusion of Development: From Hubris to Nemesis in Thirty Years*. *World Economic Review*, 1, 13–36.
- (6). Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Martinez Peria, M. S. (2007). *Reaching Out: Access to and Use of Banking Services Across Countries*. *Journal of Financial Economics*, 85(1), 234–266.
- (7). Cámara, N., & Tuesta, D. (2014). *Measuring Financial Inclusion: A Multidimensional Index*. BBVA Research.
- (8). Crépon, B., Devoto, F., Duflo, E., & Parienté, W. (2015). *Estimating the Impact of Microcredit on Those Who Take It Up: Evidence from a Randomized Experiment in Morocco*. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 123–150.
- (9). Cull, R., Demirgüç-Kunt, A., & Morduch, J. (2009). *Microfinance Meets the Market*. *Journal of Economic Perspectives*, 23(1), 167–192.
- (10). D'Espallier, B., Guérin, I., & Mersland, R. (2011). *Women and Repayment in Microfinance: A Global Analysis*. *World Development*, 39(5), 758–772.
- (11). Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., Ansar, S., & Hess, J. (2022). *The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19*.
- (12). Dupas, P., & Robinson, J. (2013). *Savings Constraints and Microenterprise Development: Evidence from a Field Experiment in Kenya*. *American Economic Journal: Applied Economics*, 5(1), 163–192.
- (13). Goetz, A. M., & Gupta, R. S. (1996). *Who Takes the Credit? Gender, Power, and Control over Loan Use in Rural Credit Programs in Bangladesh*. *World Development*, 24(1), 45–63.
- (14). Guérin, I., Labie, M., & Morvant-Roux, S. (2015). *Microfinance, Debt and Over-Indebtedness: Juggling with Money*. Routledge.
- (15). Guérin, I., Morvant-Roux, S., & Villarreal, M. (2015). *Understanding the Impacts of Microfinance: A Review of the Literature*. *Journal of Development Studies*, 51(6), 633–647.
- (16). Hashemi, S. M., Schuler, S. R., & Riley, A. P. (1996). *Rural Credit Programs and Women's Empowerment in Bangladesh*. *World Development*, 24(4), 635–653.
- (17). Helms, B. (2006). *Access for All: Building Inclusive Financial Systems*. World Bank.
- (18). Honohan, P., & King, M. (2012). *Cause and Effect of Financial Access: Cross-Country Evidence from the Finscope Surveys*. World Bank Policy Research Working Paper No. 6025.
- (19). Kabeer, N. (1999). *Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment*. *Development and Change*, 30(3), 435–464.
- (20). Karim, L. (2011). *Microfinance and Its Discontents: Women in Debt in Bangladesh*. University of Minnesota Press.
- (21). Karlan, D., & Valdivia, M. (2011). *Teaching Entrepreneurship: Impact of Business Training on Microfinance Clients and Institutions*. *Review of Economics and Statistics*, 93(2), 510–527.
- (22). Klapper, L., & Lusardi, A. (2020). *Financial Literacy and Financial Inclusion: Evidence and Implications for Financial Education*. *Journal of Pension Economics and Finance*, 19(4), 343–368.

- (23). Klapper, L., & Lusardi, A. (2020). *Financial Literacy and Financial Resilience: Evidence from Around the World*. *Financial Management*, 49(3), 589–614.
- (24). Klapper, L., Lusardi, A., & Van Oudheusden, P. (2020). Financial Literacy Around the World: Insights from the Standard & Poor's Ratings Services Global Financial Literacy Survey. *Journal of Pension Economics and Finance*, 19(4), 364-367.
- (25). Labie, M., & Méon, P.-G. (2013). *Discipline, Incentives and Performance in Microfinance Institutions: A Principal-Agent Framework*. *World Development*, 39(6), 1174–1187.
- (26). Ledgerwood, J. (2013). *The New Microfinance Handbook: A Financial Market System Perspective*. World Bank.
- (27). Pitt, M. M., & Khandker, S. R. (1998). *The Impact of Group-Based Credit Programs on Poor Households in Bangladesh: Does the Gender of Participants Matter?* *Journal of Political Economy*, 106(5), 958–996.
- (28). Rhyne, E. (2001). *The Yin and Yang of Microfinance: Reaching the Poor and Sustainability*. *MicroBanking Bulletin*, 2(1), 6–9.
- (29). Rosenberg, R., Gonzalez, A., & Narain, S. (2013). *The New Moneylenders: Are the Poor Being Exploited by High Microcredit Interest Rates?* CGAP Occasional Paper.
- (30). Suri, T., & Jack, W. (2016). *The Long-Run Poverty and Gender Impacts of Mobile Money*. *Science*, 354(6317), 1288–1292.